**Convocation**

**à l’Assemblée Générale Ordinaire**

**de la FFESSM – LYON 2021**

Réf. SG/JMB/SM

AG 21/1

Marseille, le 11 janvier 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Ces éléments sont donnés au regard de la situation sanitaire actuelle laquelle pourrait évoluer d’ici cette date. Nous vous tiendrons naturellement informés de toutes évolutions quant à la tenue de cette AG si particulière.

**1 – Organisation**

**Lieu :**

Organisée par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole, notre Assemblée Générale aura lieu au :

**UCLY**

**Campus saint Paul**

**10 rue Delandine**

**69002 LYON**

**Le samedi 27 mars 2021**

 **de 8 h 30 à 12 h 00 :**

**- Réunion de travail des Commissions Nationales**

**de 8 h 30 à 13 h 00 : - Accueil et enregistrement des mandats**

**de 14 h 00 à 19 h 00 : - Assemblée Générale Ordinaire des membres (Associations, Sca)**

**Le dimanche 28 mars 2021**

**de 8 h 30 à 13 h 00 : - Assemblée Générale Ordinaire (suite et fin) et Election des membres du CDN.**

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole seront à votre disposition, dans le hall de l’Université, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

**Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l’Assemblée Générale, créé par le CODEP du Rhône Lyon Métropole**: **agn-ffessm-2021.fr**

**Hébergement et repas :**

* Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l’Assemblée Générale : agn-ffessm-2021.fr

* Repas :

Les déjeuners seront organisés à la Brasserie Georges 30 cours de Verdun, leur prix est fixé à : 25 **€**.

**Soirée de gala**

La soirée de gala se tiendra le samedi 27 mars 2021 :

**A UCLY**

**Campus saint Paul**

**10 rue Delandine**

**69002 LYON**

Le prix de la soirée est fixé à **46,50 €.**

***Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l’intermédiaire du site internet :***

**agn-ffessm-2021.fr**

**ATTENTION : Compte tenu des contraintes sanitaires, le nombre maximum de places est de 200.**

**La vente de tickets repas lors de l’Assemblée Générale sera proposée en fonction du nombre de places encore disponibles.**

**2 – Le Programme**

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre Assemblée :

**Samedi 27 mars 20201 :**

**• 8h30 à 13h00 : - Enregistrement des mandats et accueil des participants (pas d’enregistrement après 13h00)**

**Université UCLY – Hall 2**

• 8h30 à 12h00 : - Réunions de travail des Commissions Nationales (cf. courriel spécifique envoyé aux Présidents de commissions) - Lieu : Université UCLY :

 **Commissions Salles**

Apnée C256

Archéologie C128

Biologie et Environnement C251

Hockey Subaquatique C250

Juridique C126

Médicale et Prévention C151

Nage avec Palmes C154

Nage en Eau Vive C255

Orientation Subaquatique C150

Pêche sous-marine C156

Photo et vidéo C155

Plongée Souterraine C127

Plongée Scaphandre et Technique Amphithéâtre

Tir sur Cible Subaquatique C101

Plongée Sportive en Piscine C121

• 12h30 à 14h00 : Repas

• 14h00 à 19h00 : Assemblée Générale Ordinaire

 **- Quorum**

**- Approbation des résolutions (Conformément à l’art. 8.2) 9° 1-a) des statuts, *le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour* vous seront communiqués *quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale*) :**

\* Rapport du Président (Résolution d’adoption)

 \* Rapport du Secrétaire Général (Résolution d’adoption)

 \* Rapports du Trésorier Général (Résolutions d’adoption) et du Commissaire aux comptes

\* Rapports des commissions (Résolutions d’adoption) information et résultats des élections des Présidents des commissions nationales.

\* Autres résolutions.

• 18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d’or sur le lieu de l’AG.

• 20h30 : Repas de Gala – A Ucly.

**Dimanche 28 mars 2021**

• 8h30 à 13h00 : Assemblée Générale Ordinaire (suite) et Election des membres du CDN :

* 8h30 : Présentation des listes candidates au Comité Directeur National
* Vote de 8 h 30 à 10 h 00 et dépouillement de 10 h 00 à 12 h 00
* 8h30 à 12 h 00 : suite approbation rapports des commissions
* 12h00 à 12 h 15 : Proclamation des résultats (internet et présentiel)
* 12h15 à 12h30 : Réunion du nouveau Comité Directeur National
* 12h30 à 13h00 : Présentation du nouveau CDN.

• 13h00 : Clôture de l’AG

• 13h00 à 14h30 : Repas

**3 – Représentation**

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d’affiliation 2021 (associations) ou du droit d’agrément 2021 (Sca et Scia). Concernant les modalités de représentation et de délégation, nous vous renvoyons aux documents de l’espace « Dirigeant » consultables en ligne sur le site internet de la Fédération (Statuts et RI de la FFESSM).

Le mandat de votre club ou SCA vous sera adressé ultérieurement.

**Vote par internet :**

Conformément aux Statuts, pour ceux qui le souhaitent, le vote par internet est prévu, en amont de l’AG.

Pour les Clubs et SCA : élection au Comité Directeur National et autres résolutions (décisions du CDN au regard des conditions particulières de pandémie et en accord avec la réglementation d’exception en vigueur).

Pour les SCA uniquement : désignation du délégué des SCA au Comité Directeur National, élection au Comité Directeur National et autres résolutions (décisions du CDN au regard des conditions particulières de pandémie et en accord avec la réglementation d’exception en vigueur).

Les modalités de vote seront transmises ultérieurement.

En vous remerciant de l’attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Sébastien GRANDJEAN

 Secrétaire Général

 